

# RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de Promotion et Défense des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, PeaceTree Network (PTN), de l'Association Internationale pour le Code de Conduite des Entreprises de Sécurité Privées (ICoCA), de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA), du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA), de la Campagne Publiez ce que vous payez Congo, TLP Congo et contact national de Transparency International

Pointe-Noire, le 06 octobre 2024

## **Communiqué de presse n° 04/2024/RPDH/CN**

### **Lékoumou : la presse communautaire face à la lutte contre les illégalités forestières**



*Cette mission sera effectuée avec le soutien financier de Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) du gouvernement britannique dans le cadre du programme Forest Governance, Markets and Climate (FGMC) et l'appui technique de Fern. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux du partenaire.*



***Les journalistes œuvrant dans les médias communautaires du département de la Lékoumou se disent disposés à lutter par le monitoring, contre les cas de non-respect des obligations conventionnelles des concessionnaires afin que l'exploitation des ressources forestières contribuent significativement à l'amélioration des conditions de vies des communautés locales et populations autochtones (CLPA) installées autour ou à l'intérieur des concessions forestières.***

Ceci a été affirmé lors d'une mission de terrain menée par la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024, mission s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du **projet «Consolider la bonne gouvernance, lutter contre les illégalités» ; projet réalisé avec l'appui financier du Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) du Gouvernement britannique à travers le programme Forest Governance, Markets and Climate (FGMC) et l'appui technique de Fern. Il vise à améliorer la prise en compte des CLPA du département de la Lékoumou dans les décisions des instances de l'APV, des processus REDD+, ITIE et CAFI et d'autre part, sensibiliser les CLPA sur le respect de leurs droits.**

Consciente du rôle crucial des médias, notamment ceux installés ou représentés au sein des communautés dans le renforcement de l'inclusivité de la gouvernance forestière et climatique, la RPDH a initié une séance de renforcement des capacités des journalistes au niveau local à Sibiti, chef-lieu du département de la Lékoumou sur le thème : « **Comment documenter les illégalités forestières : le vade mecum d'un bon journaliste d'investigation** ».

Ainsi, dans la Lékoumou, comme dans bien d'autres départements de la zone méridionale de la République du Congo, les concessionnaires dérogent très souvent à leurs obligations conventionnelles. Des témoignages font état de plusieurs **irrégularités telles que le non-respect des mécanismes de partage de bénéfices (cahiers de charges, fonds de développement local, etc.) et de nombreux cas de flagrance dont l'abandon du bois, le non-respect des diamètres de coupe ou l'empiètement sur les séries de développement communautaire (SDC) réservées aux communautés locales sans compensation.**

En matière d'engagements au plan social, **le code du travail n'est pas respecté par les entreprises forestières. Le non-versement des cotisations auprès de la sécurité sociale, les licenciements illégaux et abusifs, les mauvaises conditions de travail et bien d'autres pratiques iniques ont été épinglées aussi bien par les CLPA que les autorités locales.**

Un tel état de choses ne peut donc pas aider à l'amélioration des conditions de vie des CLPA, pourtant principales victimes de ces irrégularités et illégalités rendues possibles par des pratiques peu amènes comme la corruption et le trafic d'influence. Ce qui est aux antipodes de l'inclusivité dans la gouvernance forestière telle que consacrée par la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier élaborée sur la base des mécanismes internationaux auxquels le Congo a adhéré.

Or, la gestion concertée et participative passe par le suivi strict et exhaustif de ces illégalités aux fins de leur atténuation, voire éradication pour que les CLPA jouissent des retombées l'exploitation des ressources forestières dans leurs localités.

Pour atteindre cet objectif, le rôle de la presse communautaire est, de ce point de vue, plus que prépondérant. Les participants à l'atelier ont ainsi vu leurs capacités renforcées en

matière **d'appropriation des processus de gouvernance forestière et climatique, comme l'APV, la REDD+, l'ITIE, le CAFI, ainsi que de l'appareil juridique et institutionnel régissant le secteur forestier au Congo, notamment le nouveau Code forestier ; le rôle et les avantages du Centre juridique et d'action citoyenne (CAJAC), un outil de la RPDH qui permet de documenter des cas de corruption, d'illégalités forestières, environnementales et foncières et de trafic d'influence ; « *Comment documenter les illégalités forestières : le vade mecum d'un bon journaliste d'investigation* »**. Il a été question de discussions autour de la méthodologie de récolte des données afin de documenter les cas d'illégalités forestières et de violations des droits des CLPA.

A cet égard, un réseau de journalistes a été mis en place. Il mènera des investigations sur les illégalités forestières dans la Lékoumou sous la supervision du point focal RPDH dans la Lékoumou, Raphaël Zanga. Ce Comité investiguera afin de documenter les différentes illégalités recensées dans le département. Ce qui aidera la RPDH dans ses missions. Un premier document a été produit en guise d'exercice pratique.

Cependant, les journalistes bien que disposés à mener des investigations font face à de sérieuses difficultés. En effet, sous ou pas du tout payés, les médias communautaires de la Lékoumou ne disposent pas de moyens logistiques nécessaires pour mener à bien les travaux d'investigation. Ce qui est susceptible de réduire leur indépendance et leur neutralité dans la documentation et le traitement des cas d'illégalités et de violations des droits. Ils ont à cet effet évoqué la mise à leur disposition de moyens « conséquents » pour « mieux » accomplir ces tâches on ne peut plus complexes.

### **Des comités CAJAC pour contrer la corruption et les illégalités forestières**

Il a aussi été question de mettre en place des comités CAJAC, dans les villages Bidoua et Moukassi, situés tous deux dans l'UFE Ingoumina-Lelali attribuée à la société SICOFOR. Le village Ngonaka, situé dans l'UFE Mpoukou-Ogooué attribué à la société TAMAN INDUSTRIES a aussi été couvert. Cette localité est impactée par les activités d'exploitation forestière de TAMAN et un comité CAJAC y a été mis en place. Le Village Ingolo 2, ayant bénéficié des formations antérieures, est situé dans l'UFE Mapati attribué à la société SIPAM. Son comité CAJAC a été redynamisé.

La délégation de la RPDH a également échangé avec les administrations et les autorités locales impliquées dans la gouvernance forestière. Les interlocuteurs ont confirmé, infirmé et/ou précisé les illégalités évoquées par les CLPA.



Session de sensibilisation sur le CAJAC au village Ngonaka



Photo de famille à l'issue de la réunion d'échanges avec l'administration forestière Lékoumou

Contact Presse : +242055383577,